



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES

Foix, le

16 MAI 2019

SERVICE AMENAGEMENT URBANISME

HABITAT

Unité planification

Dossier suivi par : JÉRÔME BOINEAU

Tél: 06-09-37-71-93

Courriel : jerome.boineau@ariege.gouv.fr

La préfète de l'Ariège

à

Mesdames et Messieurs les Maires

Objet : De la constructibilité limitée à un urbanisme de projet ; le périmètre délimité des abords ; une protection adaptée des monuments historiques.

Réf : Réunions des 26 mars, 1^{er} et 09 avril 2019

Par courrier du 12 mars 2019, je vous ai invité à des réunions d'information sur l'urbanisme en présence des sous-préfets d'arrondissement, du directeur départemental des territoires, de ses équipes et de l'architecte des bâtiments de France. Je souhaite vous remercier pour votre participation à ces réunions, ainsi que pour l'intérêt que vous avez porté aux sujets présentés, vos suggestions et observations ont été prises en compte par mes services.

Ces échanges ont permis d'aborder des enjeux importants pour vos territoires. Ils sont inhérents à l'application du droit des sols, à la gestion économe des espaces, à l'urbanisme de projet dont le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) constitue un des principaux vecteurs.

De nouvelles démarches PLUi émergent en Ariège, nous devons promouvoir collectivement cette évolution.

De même, le périmètre délimité des abords (PDA) vous a été présentée, il s'agit d'une démarche de protection adaptée des abords des monuments historiques.

J'ai le plaisir de vous indiquer que les documents présentés sont désormais disponibles sur le site internet de l'État :

[http://www.ariège.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-habitat-urbanisme/reunions des maires d'arrondissement](http://www.ariège.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-habitat-urbanisme/reunions_des_maires_d'arrondissement)

La direction départementale des territoires et l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et pour vous apporter l'accompagnement nécessaire concernant ces démarches.


Chantal MAUCHET

Copie : Monsieur le président de l'association des maires de l'Ariège.